

PLAN DE DÉVELOPPEMENT
STRATÉGIQUE
DE L'INDUSTRIE
DE LA FORÊT DE L'ESTRIE

Octobre 2002

Service intégré du bois de l'Estrie

Remerciements

Le Service intégré du bois de l'Estrie tient à remercier tous ceux et celles qui ont collaboré à l'élaboration du *Plan de développement stratégique de l'industrie de la forêt de l'Estrie*. Plus particulièrement, nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont participé à l'exercice régional de concertation ainsi que celles qui, dans les entreprises ou organismes consultés, ont répondu à nos questions.

Rédaction

Jean-Denis Careau, coordonnateur du Service intégré du bois-Estrie

Collaboration

Christine Bellavance, Commission scolaire des Hauts-Cantons
France Boutin, Ministère de l'Industrie et du Commerce
Carole Thomassin, Ministère des Ressources naturelles - Région de l'Estrie

Saisie de texte et mise en page

Michelle Mercier

Dans le présent document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte

Mot du président,

À titre de président du Service intégré du bois de l'Estrie et au nom de tous ceux et celles qui ont participé à la réalisation de ce plan, je suis fier de vous présenter le premier plan de développement stratégique de l'industrie de la forêt de l'Estrie.

Ce plan vise à favoriser l'essor de l'industrie de la forêt. Il propose aussi de contrer les diverses problématiques de développement, et ce autant au niveau de la main-d'œuvre, de la recherche forestière appliquée et du transfert technologique, que des approvisionnements et des marchés.

Ce plan présente des orientations et des objectifs vers lesquels les intervenants et intervenantes du secteur devraient diriger leurs efforts. On y retrouve aussi des stratégies et des actions qui ont été jugées prioritaires par les personnes qui ont participé à l'exercice régional de concertation. Le Service intégré du bois de l'Estrie devra veiller à en coordonner la réalisation.

L'industrie de la forêt s'est donné une vision commune de son développement. Il nous reste maintenant à la réaliser ensemble.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bruno Paradis', written in a cursive style.

Bruno Paradis
Président du Service intégré du bois

Table des matières

Pages

Mot du président.....	iii
1 MISE EN CONTEXTE.....	1
1.1 <i>La mission du Service intégré du bois de l'Estrie</i>	1
1.2 <i>Le contexte régional de l'industrie de la forêt</i>	1
1.3 <i>Présentation de la démarche</i>	2
1.3.1 <i>Identification des problématiques de développement</i>	2
1.3.2 <i>Élaboration du plan de développement stratégique</i>	3
2 AXE DE LA MAIN-D'ŒUVRE QUALIFIÉE	3
2.1 <i>Problématiques de développement</i>	3
2.2 <i>Orientations, objectifs et stratégies</i>	5
2.3 <i>Actions jugées prioritaires</i>	7
3 AXE DE LA RECHERCHE FORESTIÈRE APPLIQUÉE ET DU TRANSFERT TECHNOLOGIQUE.....	8
3.1 <i>Problématiques de développement</i>	8
3.2 <i>Orientations, objectifs et stratégies</i>	10
3.3 <i>Actions jugées prioritaires</i>	11
4 AXE DES APPROVISIONNEMENTS ET DE L'INNOVATION.....	12
4.1 <i>Problématiques de développement</i>	12
4.2 <i>Orientations, objectifs et stratégies</i>	13
4.3 <i>Actions jugées prioritaires</i>	14
 – ANNEXE – 	
<i>Liste des personnes ayant participé à l'exercice de concertation tenu à Sherbrooke le 22 octobre 2002</i>	15

1 Mise en contexte

1.1 La mission du Service intégré du bois de l'Estrie

Le Service intégré du bois a pour mission de favoriser la concertation et la coordination des efforts de développement de l'industrie de la forêt et de la transformation du bois de l'Estrie. Aussi, pour réaliser cette mission, le SIB a coordonné en octobre 2002 un exercice visant à identifier les problématiques de développement de l'industrie de la forêt et à convenir avec les industriels et intervenants concernés d'un plan de développement stratégique.

Or, l'élaboration d'un plan de développement stratégique de l'industrie de la forêt de l'Estrie s'inscrit dans un contexte particulier. Ainsi, la protection et la mise en valeur de la ressource forestière en Estrie sont déjà tributaires de deux plans de développement. D'une part, l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie produit le *Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie* (P.P.M.V.); ce plan joue un rôle prédominant puisque dans la région, la ressource forestière est de propriété privée à 91 % et ce, à l'inverse du Québec. D'autre part, la direction régionale de l'Estrie du ministère des Ressources naturelles est responsable du *Plan général d'aménagement forestier de la forêt publique en Estrie* (P.G.A.F.). **Le plan de développement stratégique viendra donc préciser comment l'ensemble des organismes concernés souhaite intervenir pour supporter les objectifs du P.P.M.V., et ce particulièrement sous l'axe de la main-d'œuvre, de la recherche forestière appliquée et des approvisionnements des industries de la transformation du bois de l'Estrie.**

1.2 Le contexte régional de l'industrie de la forêt

En Estrie, 76 % du territoire est sous couvert forestier et 91 % de ce couvert forestier est de tenure privée. La région compte près de 10 000 propriétaires de terrains forestiers dont environ 5 000 sont producteurs forestiers reconnus. Parmi ces producteurs, bon nombre ont pour principale activité l'agriculture.

Ce secteur compte 172 entreprises de transformation du bois qui embauchent plus de 6,250 personnes. Elles transforment annuellement 4,000 000 de mètres cubes de bois répartis à peu près également entre les essences feuillues et résineuses. Environ un tiers des approvisionnements provient de la région, un deuxième des autres régions du Québec et un dernier de l'extérieur du Québec, principalement des États-Unis.

« La présence de nombreuses industries exploitant la ressource forestière et la nécessité de rapprocher les approvisionnements des industries obligent une attention particulière. Compte tenu du climat favorable et des sols propices, les intervenants doivent relever les défis de l'accroissement significatif de la productivité forestière et de l'amélioration de la qualité des tiges. De plus, pour une utilisation optimale de cette ressource, une vigilance s'impose au niveau de la coupe, de la sélection et de la destination des tiges. »¹

¹ Planification stratégique régionale 1999-2004, Site Web du CRD-Estrie

1.3 Présentation de la démarche

1.3.1 Identification des problématiques de développement

Afin d'identifier les besoins actuels de l'industrie de la forêt de l'Estrie, nous avons élaboré un questionnaire à partir de données provenant essentiellement des documents suivants :

1. *Diagnostic régional sur la problématique de la main-d'œuvre forestière en Estrie*, Robert Schneider, 2000.
2. *Enquête sur la main-d'œuvre agro-forestière*, CLD de la MRC du Granit, 2000.
3. *Enquête sur la main-d'œuvre forestière au Québec – 1999/2000* csmoaf.
4. *Étude d'opportunité pour l'industrie de la forêt et de la transformation du bois en Estrie*, Lucie Domingue et Associés inc., 2000.
5. *Guide Ressource sur le milieu forestier*, Région de l'Estrie (05), MRN, 1999.
6. *Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée en Estrie*, Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie, 2002.
7. *Plan général d'aménagement forestier*, MRN.
8. *Planification stratégique régionale 1999-2004*, CRD-Estrie.
9. *Profil des propriétaires forestiers de l'Estrie sous l'angle de la récolte de bois et de l'aménagement forestier*, SPBE, 1999.

Ce questionnaire a été validé par messieurs Lionel Godbout, directeur régional du MRN-Région de l'Estrie, Daniel Lambert, commissaire agro-forestier du CLD du Granit, Robert Myre, commissaire aux forêts du CLD du Haut-Saint-François et de Benoît Truax, coordonnateur du Comité estrien de recherche sur les feuillus.

Nous avons administré ce questionnaire à des conseillers forestiers ou groupements forestiers accrédités par l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie : messieurs François Martel, des Services forestiers François Martel inc., Yvon Desrosiers, président d'Aménagement forestier et agricole des Sommets inc., et Martin Larrivée, directeur général d'Aménagement forestier coopératif de Wolfe. Nous l'avons aussi administré à deux représentants du Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie, messieurs Noël Morin, vice-président et Raymond Thibault, directeur général. De plus, nous avons rencontré chez Domtar, messieurs Sylvain Lemay, directeur des approvisionnements et André Gravel, chef des opérations - Estrie. Finalement, parallèlement à cette démarche, nous avons aussi rencontré 32 industriels de la transformation du bois en Estrie. Par la suite, nous avons tracé le portrait des problématiques de développement de l'industrie, et ce pour les trois axes de développement retenus.

1.3.2 Élaboration du plan de développement stratégique

Afin de convenir d'un plan de développement stratégique, nous avons formé un groupe d'orientation et d'action. Ce groupe, composé de 29 représentants et représentantes des organismes et industriels concernés (annexe 1) a d'abord validé les problématiques de développement de l'industrie de la forêt; il a par la suite validé les orientations, les objectifs et les stratégies proposés. Finalement, il a dressé une liste des stratégies et des actions à prioriser.

2 Axe de la main-d'œuvre qualifiée

2.1 Problématiques de développement

Les conditions d'exercice des divers métiers de la forêt n'ont que peu évolué au fil des dernières décennies. À titre d'exemple, il est encore possible de travailler en forêt sans formation initiale; la rémunération est au rendement et les conditions de travail sont relativement précaires. De plus, le travailleur forestier n'entretient que peu de sentiment d'appartenance à l'égard de l'entreprise – employeur. Avec un tel portrait, il n'est donc pas étonnant que l'industrie forestière soit aux prises avec un important problème de relève et d'image!

En effet, le travailleur forestier est victime d'une perception créée au fil du temps, qui veut que le travail de « bûcheron » soit un travail difficile, mais relativement simple et n'exigeant pas de formation. Or, « on est en voie de passer du modèle forestier basé sur la sylviculture et la cueillette de la matière ligneuse à un modèle beaucoup plus englobant orienté vers l'aménagement *écosystémique*, dans un contexte de développement durable ». ² De plus en plus, le travailleur forestier se voit confier de nouvelles responsabilités qui font en sorte que les conditions d'exercice du métier doivent évoluer si l'on veut non seulement répondre à la demande actuelle et future de main-d'œuvre qualifiée, mais aussi favoriser une utilisation optimale de la ressource.

Finalement, il importe de signaler que la mécanisation des opérations en forêt ne s'avère pas, à l'image du reste du Québec, une solution qui puisse régler totalement le problème de la pénurie actuelle de main-d'œuvre et de la relève. En effet, la demande du marché (préférence des propriétaires pour les opérations manuelles), la complexité du couvert forestier et le morcellement de la ressource rendent difficile l'implantation ou la rentabilisation des opérations forestières mécanisées. Toutefois, dans l'exploitation des essences résineuses, les opérations mécanisées s'avèrent possibles et plus productives.

² Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée en Estrie, p.15

Quelques constats :

1° La perception populaire mais aussi la réalité des conditions d'exercice du métier contribuent à la dévalorisation du secteur et des métiers de la forêt. La prospérité économique ainsi que le développement de secteurs à plus haute technologie et plus valorisés aux yeux des nouvelles générations sont des facteurs qui accentuent cette dévalorisation.

2° Le niveau et le mode de rémunération ainsi que la précarité des conditions de travail dans l'industrie de la forêt en Estrie ne facilitent pas le recrutement et la rétention d'une main-d'œuvre qualifiée; d'ailleurs, un mode de rémunération uniquement axé sur le volume de bois récolté n'encourage pas nécessairement la qualité du travail, de plus en plus nécessaire. L'amélioration des conditions de travail est essentielle mais elle n'est pas facile à réaliser, car il faut tenir compte des contraintes qu'ont les propriétaires forestiers. Le travail du comité sectoriel en aménagement forestier pour reconnaître la réalité des travailleurs forestiers et y rattacher des avantages fiscaux est un exercice à poursuivre et, peut-être, à élargir à d'autres niveaux.

3° La demande de main-d'œuvre qualifiée excède largement l'offre, et le recrutement implique un défi de nombre, mais également de qualité. De plus, le problème ira en s'accroissant puisque la main-d'œuvre actuelle est vieillissante. Or, le recrutement d'élèves particulièrement en Récolte de la matière ligneuse s'avère difficile. Ce phénomène est d'ailleurs d'envergure provinciale et est probablement lié au fait que l'obtention du diplôme d'études professionnelles (DEP) n'est pas nécessaire à l'embauche.

D'ailleurs, il pourrait être intéressant de voir dans ce problème de la relève, une solution à un autre problème : le décrochage scolaire des garçons. Ainsi, une étude du Groupe ECOBES « Jeunes de la ville ou de la campagne : quelles différences », démontre qu'il existe une corrélation étroite entre le décrochage scolaire des garçons et le fait de vivre en milieu rural. Or, l'apprentissage d'un métier de la forêt, tout en poursuivant des objectifs de scolarisation, pourrait être un incitatif à la poursuite des études et à l'établissement ultérieur en milieu rural.

4° La gestion des ressources humaines ne permet pas à l'employé de s'identifier à son métier et de développer un sentiment d'appartenance à l'égard de l'entreprise - employeur. Il n'est pas surprenant d'apprendre que les entrepreneurs forestiers hésitent à investir dans la formation de leur personnel. La culture de formation continue est donc à peu près inexistante autant chez les entrepreneurs que chez les travailleurs forestiers qui n'ont pas les conditions de travail les plus facilitantes pour y accéder. Il faut aussi souligner que l'on y retrouve beaucoup de travailleurs autonomes ainsi que de petites et de très petites entreprises; ces entreprises sont laissées de côté par la loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre. On note toutefois que le sentiment d'appartenance est plus développé dans les groupements forestiers où le taux de roulement du personnel est moins élevé qu'ailleurs dans l'industrie, et où il se fait des activités de formation du personnel.

2.2 Orientations, objectifs et stratégies

ORIENTATION 1 *Développer un environnement favorable à la relève*

OBJECTIFS	STRATÉGIES
<p>1.1 Mettre en valeur le secteur et les métiers de la forêt</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ en mobilisant l'ensemble des intervenants et partenaires pour faire évoluer les perceptions et mettre en évidence non seulement les nouvelles pratiques forestières, mais aussi les nouvelles responsabilités du travailleur forestier; ▪ en intervenant plus particulièrement auprès des acteurs qui influencent les perceptions : parents, conseillers d'orientation et conseillers en emploi; ▪ en engageant l'industrie dans un processus de structuration et d'amélioration de la gestion des ressources humaines et des conditions de travail; ▪ en s'arrimant aux démarches provinciales et en diffusant les mesures qui en découleront, tant au niveau de la qualification de la main-d'œuvre que de l'amélioration des conditions de vie et de travail.
<p>1.2 Offrir des conditions de travail compétitives</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ en adaptant les modes d'entraînement et de rémunération à l'embauche et en cours d'emploi; ▪ en favorisant l'évolution des mentalités vers une culture de formation continue et en valorisant la formation comme préalable à l'embauche; ▪ en informant des possibilités de formation; ▪ en favorisant le recours aux sources de financement.

ORIENTATION 2 *Former davantage de travailleurs forestiers*

OBJECTIFS	STRATÉGIES
<p>2.1 Assurer l'offre de formation initiale en région</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ en faisant la promotion des impacts de la formation; ▪ en mettant en place des incitatifs à la formation; ▪ en innovant au niveau de l'offre de formation.
<p>2.2 Offrir une formation en foresterie adaptée aux besoins des jeunes décrocheurs potentiels</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ en identifiant la clientèle potentielle; ▪ en sensibilisant cette clientèle et leurs parents aux réalités actuelles de la foresterie; ▪ en développant une approche adaptée à leurs besoins et menant à un diplôme.

ORIENTATION 3 *Rehausser le niveau de compétence des travailleurs forestiers*

OBJECTIFS	STRATÉGIES
3.1 Développer et harmoniser l'offre de formation continue au niveau de l'exploitation et de l'aménagement forestiers	<ul style="list-style-type: none">▪ en sensibilisant le travailleur et l'entrepreneur forestiers à l'importance de la formation continue ainsi qu'aux services de formation actuellement offerts;▪ en favorisant le développement d'une offre de service concertée autant au niveau des objets de formation que des modes de formation;▪ en favorisant l'accès à la reconnaissance des acquis et des compétences;▪ en facilitant l'accès à la formation aux travailleurs forestiers et en mettant en place des conditions facilitantes pour les travailleurs autonomes.

2.3 Actions jugées prioritaires

OBJECTIFS / STRATÉGIES	ACTIONS
<p>1. Adapter les modes d'entraînement et de rémunération à l'embauche et en cours d'emploi;</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Informer les entrepreneurs forestiers des avantages à utiliser le crédit d'impôt pour les différents modes de formation (régime de qualification, formation en alternance travail/études, etc.).
<p>2. Mobiliser l'ensemble des intervenants pour faire évoluer les perceptions et mettre en évidence non seulement les nouvelles pratiques forestières, mais aussi les nouvelles responsabilités du travailleur forestier;</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer une table régionale forêt ou un comité de valorisation du secteur. ▪ Tenir différents événements au niveau des MRC et de la région.
<p>3. Faire la promotion des impacts de la formation;</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tenir une campagne de promotion faisant la démonstration économique des impacts de la formation.
<p>4. Mettre en place des incitatifs à la formation;</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inclure dans la formation la reconnaissance au niveau de l'abattage (CSST) ainsi que des stages rémunérés dans le cadre de la mesure du crédit d'impôt. ▪ Sensibiliser les employeurs à l'importance de reconnaître la formation lors de l'embauche.
<p>5. Innover au niveau de l'offre de formation initiale :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Élaborer une offre de formation plus souple en diversifiant les lieux et les modes de formation. ▪ Établir un lien réciproque entre les activités des programmes de formation en foresterie (CFP du Granit) et celles du Comité estrien de recherche sur les feuillus (CERF).
<p>6. Développer et harmoniser l'offre de formation continue</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Offrir une formation pratique axée sur le développement de la productivité des travailleurs. ▪ Offrir la formation en itinérance, dans les milieux lors des périodes de mise à pied temporaire. ▪ Identifier des moyens financiers favorisant la participation des travailleurs autonomes.

3 Axe de la recherche forestière appliquée et du transfert technologique

3.1 Problématiques de développement

« L'Estrie est une région où prédominent les forêts feuillues et mélangées. Toutefois, cette région présente actuellement les conditions optimales pour le développement de la sylviculture des essences feuillues de qualité. Les intervenants du milieu forestier s'entendent sur le fait que, pour arriver à mettre en valeur tout le potentiel du territoire, les connaissances fondamentales pour aménager ces forêts sont insuffisantes. Plusieurs préoccupations ont été soulevées. Parmi elles, on remarque, plus particulièrement, que la recherche portant sur la sylviculture au Québec est principalement axée sur la production d'essences résineuses, telles que le sapin, les épinettes, le pin et le mélèze; qu'il y a peu de travaux de recherche sur l'aménagement des peuplements feuillus de la région; que l'expertise pour reboiser les plants feuillus est toujours déficiente; qu'en Estrie, de nombreux industriels, dans le domaine du sciage et du déroulage, doivent s'approvisionner à l'extérieur de la région en raison de la faible qualité des bois feuillus; et que, contrairement à ce qui en est dans d'autres régions du Québec, il n'existe aucun organisme permanent en Estrie chargé de développer la recherche forestière appliquée et de favoriser le transfert technologique. »³ Dans ce contexte, une entente spécifique entre le Conseil régional de développement de l'Estrie (CRD-Estrie), le ministère des Régions et le ministère des Ressources naturelles (MRN) du Québec a permis la création du Comité estrien de recherche sur les feuillus (CERF).

³ Site Web du CERF.

Quelques constats :

- 1^o Pour les cinq prochaines années, le CERF pilote deux projets structurés de plantations expérimentales visant le développement d'un modèle régional de sylviculture intensive (populiculture), et d'un système intégré de reboisement de feuillus de valeur en forêts dégradés (enrichissement). Ceci est très peu compte tenu de l'ampleur des besoins. Ainsi, il serait pertinent de chercher de nouvelles façons de faire ainsi que de nouvelles sources de financement afin de permettre au CERF de mener davantage de recherche forestière appliquée en lien avec la problématique des ressources ligneuses et de l'aménagement des forêts privés, tout comme il pourrait aussi être pertinent d'en mener en lien avec d'autres problématiques liées à la mise en valeur de la forêt, notamment celle de la diversification forestière (cultures sous couvert forestier, comme les champignons et le ginseng, aires de cueillette de fruits sauvages, élevage en milieu forestier, etc.). Il faut établir un consensus sur les priorités de recherche. De même, il ne faut pas dédoubler les recherches déjà en cours, ni même viser l'autonomie régionale; toutefois, il importe que l'Estrie aille chercher sa part de la recherche nationale. Il est donc primordial d'établir une concertation régionale si la région désire accroître sa crédibilité auprès des organismes subventionnaires, présenter une masse critique suffisante pour tirer profit des recherches actuelles et même accueillir en région des projets de recherche spécifiquement adaptés à ses besoins.
- 2^o Pour avoir tout son sens, la recherche forestière doit faire l'objet d'un suivi étalé sur de longues périodes de temps. Or, le projet d'entente spécifique entre le CRD-Estrie et le MRN a un caractère temporaire. Il importe d'assurer la survie à long terme du CERF, d'autant plus que la précarité du CERF ne facilite pas l'attraction et la rétention de chercheurs.
- 3^o « L'atteinte du rendement soutenu, la mise en valeur optimale, la recherche du rendement accru et la réalisation du plein potentiel des forêts de l'Estrie sont des objectifs dont on peut se rapprocher si la plus grande partie du territoire y contribue; cela suggère l'implication du plus grand nombre possible de propriétaires ». ⁴ Dans une région où 76 % du territoire est sous couvert forestier et où 91 % de ce couvert forestier est de tenure privée, un Centre de recherche forestière et de transfert technologique destiné aux propriétaires forestiers permettrait de contribuer non seulement à l'amélioration des pratiques forestières, mais aussi à l'augmentation du nombre de propriétaires forestiers rejoints. En effet, nous croyons que plusieurs propriétaires forestiers, que nous ne rejoignons pas ou peu actuellement, seraient enclins à adhérer aux résultats des recherches forestières. De même, les résultats des recherches pourraient être diffusés auprès des 2,800 producteurs agricoles en Estrie; cela pourrait permettre l'exploitation de nombreuses petites parcelles jusqu'ici négligées.

⁴ Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée en Estrie, p.15

3.2 Orientations, objectifs et stratégies

ORIENTATION #4 Assurer la présence et le développement de la recherche forestière appliquée en Estrie

OBJECTIFS	STRATÉGIES
<p>4.1 Accentuer les efforts de recherche</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ en se regroupant et en se concertant pour identifier et prioriser les objets de recherche en lien avec les besoins des propriétaires, producteurs et entrepreneurs régionaux; ▪ en menant des recherches complémentaires en lien avec les diverses problématiques de mise en valeur de la forêt, notamment celle de la diversification forestière; ▪ en se regroupant et en se concertant pour influencer les divers lieux de recherche pour que leurs objets de recherche aient des retombées en Estrie, mais aussi pour identifier des incitatifs pour accueillir des projets de recherche en Estrie; ▪ en identifiant de nouveaux partenaires en lien avec des projets de recherche spécifique.
<p>4.2 Accentuer la diffusion et le transfert technologique des connaissances issues de la recherche forestière</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ en traitant, vulgarisant et en rendant accessible les résultats des recherches adaptées à l'Estrie auprès des propriétaires, producteurs et entrepreneurs forestiers; ▪ en participant à différents comités techniques et groupes d'action, autant internes qu'externes, afin d'informer, de sensibiliser et d'influencer les décideurs; ▪ en s'inspirant des pratiques forestières novatrices à succès et en étant informé des difficultés rencontrées (échecs) par certaines pratiques novatrices; ▪ en demandant à chaque organisme de mettre l'accent sur la diffusion de ses connaissances, notamment en favorisant la publication d'articles.
<p>4.3 Assurer la permanence du service de recherche</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ en mettant en place une structure, rattachée à un organisme existant et en identifiant des modes de financement permettant d'équilibrer l'effort de recherche et l'effort de résultats; ▪ en s'assurant que l'organisme soit doté d'un mécanisme de représentativité conforme à la réalité estrienne; ▪ en réalisant les démarches de représentation nécessaires.

3.3 Actions jugées prioritaires

OBJECTIFS / STRATÉGIES	ACTIONS
<p>1. <i>Mettre en place une structure permanente de recherche et identifier les modes de financement permettant d'équilibrer l'effort de recherche et l'effort de résultats;</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acheminer aux décideurs la planification stratégique de l'industrie de la forêt de l'Estrie élaborée à la suite des exercices de concertation réunissant l'ensemble des acteurs oeuvrant dans l'industrie du bois en Estrie; ▪ Prévoir des activités de sensibilisation et d'information à l'intention des partenaires; ▪ Donner au SIB le rôle de porteur de dossier avec un mandat clair d'information et de sensibilisation; ▪ S'assurer que l'information et la sensibilisation rejoignent les propriétaires forestiers; ▪ Prévoir une tournée des partenaires avec un plan d'affaires « non commercial » pour la mise en place d'une structure permanente de recherche.
<p>2. <i>Accentuer les efforts de la recherche forestière et en accentuer la diffusion et le transfert technologique;</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ S'assurer de l'efficacité et de l'efficience du canal de diffusion déjà présent en Estrie; ▪ S'assurer de la capacité à exercer son rôle de diffusion de chacun des maillons du canal identifié du coordonnateur vers les conseillers techniques, et des conseillers techniques vers les propriétaires forestiers.

4 Axe des approvisionnements et de l'innovation

4.1 Problématiques de développement

L'Estrie compte 172 entreprises de transformation du bois qui embauchent plus de 6,250 personnes. Elles transforment 4 000 000 mètres cubes de bois. Toutefois, moins du tiers de la consommation totale des industries de première transformation provient de l'Estrie. Les industriels souhaitent que la région augmente sa production de bois de sciage et de déroulage. La sylviculture doit donc viser l'amélioration de la qualité des bois et l'augmentation de la productivité forestière alors que les producteurs de bois doivent optimiser le façonnage de leurs produits et chercher à livrer plus de bois aux industries de la région.

Dans une région où 91 % du couvert forestier est de tenure privée, il importe que le plus grand nombre possible de propriétaires forestiers contribuent à l'augmentation de la productivité forestière. Or, actuellement, seulement la moitié (52 %) des propriétaires forestiers est reconnue « producteur forestier ». Augmenter leur nombre est un enjeu important.

La certification forestière est un instrument commercial visant à promouvoir l'aménagement forestier durable. L'intérêt pour les produits forestiers certifiés est récent, mais va croissant sur le marché, notamment en Europe et aux Etats-Unis. « Au Canada, en avril 2001, quelque 44 millions, ou 37 % des 119 millions d'hectares de terrains forestiers aménagés au Canada avaient été certifiés. Cette superficie est presque trois fois plus importante que celle d'il y a un an à pareille date ».⁵

Finalement, pour sa part, l'industrie de la transformation du bois devra trouver de nouveaux débouchés pour plusieurs types d'essences tant résineuses que feuillues actuellement sous-utilisées, car la récolte pourrait augmenter de façon substantielle. De même, il sera important que le plan de développement de cette industrie se préoccupe aussi de trouver des façons ingénieuses d'utiliser des bois de moindre qualité (billons de bois de feuillus durs).

⁵ L'état des forêts au Canada, p. 78

4.2 Orientations, objectifs et stratégies

ORIENTATION #5 *Favoriser une utilisation optimale de la ressource forestière*

OBJECTIFS	STRATÉGIES
<p>5.1 Tendre à réaliser le plein potentiel de la forêt de l'Estrie</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ en augmentant de façon significative la productivité forestière (en volume et en quantité); ▪ en augmentant de façon significative le nombre de producteurs forestiers actifs; ▪ en favorisant une gestion intégrée de la faune en regard des impacts sur la régénération naturelle des forêts; ▪ en favorisant l'émergence de pratiques forestières novatrices ou particulières; ▪ en préservant les travaux de mise en valeur effectués dans le passé (dont les plantations).
<p>5.2 Viser une utilisation optimale de la ressource forestière</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ en encourageant un meilleur façonnage des bois; ▪ en encourageant une meilleure destination des billes.
<p>5.3 Contribuer à la promotion de la certification forestière</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ en sensibilisant aux enjeux économiques et environnementaux de la certification forestière et ce, en collaboration avec le syndicat des producteurs de bois de l'Estrie.
<p>5.4 En collaboration avec l'industrie de la transformation du bois, mettre en valeur les ressources disponibles ou à optimiser</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ en encourageant les industriels à transformer les essences sous-utilisées en Estrie; ▪ en encourageant la recherche et le développement de produits à plus grande valeur ajoutée du groupe d'essences SEPM, particulièrement du sapin, et ce, compte tenu de la surtaxe américaine sur le bois d'œuvre résineux ▪ en favorisant l'approvisionnement des usines qui optimisent la transformation de manière à mettre en valeur le plein potentiel de ces ressources (billons de bois durs, mélèze, bouleau blanc).

4.3 Actions jugées prioritaires

OBJECTIFS / STRATÉGIES	ACTIONS
	<p>Faire reconnaître le Service intégré du bois (SIB) comme organisme de représentation (mandataire) du secteur Forêt de la région de l'Estrie. De part la représentation des différents partenaires du SIB, il doit être le lieu privilégié des discussions entourant la filière bois en Estrie (un peu comme une table régionale forêt). En étroite collaboration avec le CRD, le SIB doit être l'organisme qui représente les intérêts de la région dans ce dossier.</p>
<p>1. Augmenter de façon significative la productivité forestière (en volume et en qualité);</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mandater le Service intégré du bois (SIB) à travailler avec les partenaires forestiers dont l'AMFE, afin de mettre en commun des efforts pour s'assurer que l'Estrie s'inscrira dans le futur programme d'intensification d'aménagement forestier. À cet effet, un plan d'actions concrètes à réaliser afin d'intensifier l'aménagement forestier en région, devra être élaboré afin de justifier les demandes de la région. Échéance : mars 2003.
<p>2. Encourager les industriels à transformer les essences sous-utilisées en Estrie;</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intensifier le rôle du Service intégré du bois (SIB) en tant qu'agent de liaison technologique. À cet effet, et de façon plus spécifique, les actions suivantes ont été proposées : En regard de l'importance du billon dans la région, le SIB doit documenter le dossier du billon en terme d'évaluation des volumes disponibles, de valeur ajoutée possible et de marchés actuels ou éventuels. Considérant l'importance du sapin, le SIB doit documenter les marchés disponibles pour ces bois en 2^e et 3^e transformation et dans le même ordre d'idée, analyser les marchés disponibles pour tous les bois de faibles résistances mécaniques.
<p>3. Sensibiliser aux enjeux économiques et environnementaux de la certification forestière :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les actions à poser en collaboration avec le Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie.

– ANNEXE –

**Liste des personnes
ayant participé à l'exercice de concertation
tenu à Sherbrooke le 22 octobre 2002**

Archambault, Daniel	Association forestière des Cantons de l'Est
Auclair, Jean-Guy	Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke
Bellavance, Christine	Commission scolaire des Hauts-Cantons
Bergeron, Renaud	Blanchette et Blanchette
Bérubé, Normand	Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie
Biron, François	Ministère de l'Industrie et du Commerce
Blanchette, Jean-Louis	CRD-Estrie
Boutin, France	Ministère de l'Industrie et du Commerce
Careau, Jean-Denis	Coordonnateur du Service intégré du bois – Estrie (SIB)
Deshaies, Guy	Collège de Sherbrooke
Doyon, Antoine	UPA-Estrie
Dubé, Ken	Groupement forestier coopératif Saint-François
Garon, France	Ministère de la Recherche de la Science et de la Technologie
Godbout, Lionel	MRN-Estrie
Goddard, Gilles	MRC- Haut-Saint-François
Lambert, Daniel	Centre local de développement du Granit
Lapointe, Marc	Centre de formation professionnelle du Granit
Martel, Marie-Josée	Agence de mise en valeur de la forêt privée en Estrie
Morin, Noël	Syndicat des Producteurs de bois de l'Estrie
Myre, Robert	Centre local de développement du Haut-Saint-François
Paradis, Bruno	Scierie Tech inc.
Roy, André	Syndicat des Producteurs de bois de l'Estrie
Roy, Jean-Guy	Industries Manufacturières Mégantic
Roy, Michelle	Emploi-Québec
Thomassin, Carole	Ministères des Ressources naturelles
Truax, Benoit	Comité estrien de recherche sur les feuillus
Vanier, Raymond	Domtar
Veilleux, Denis	Compagnie des travailleurs agricoles
Williams, Christine	CSMO en aménagement forestier